

Un exercice de prospective

L'avenir des SES et de la filière ES

Alain Beitone
Mars 2002

La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil
René Char

Préambule

Les réflexions qui suivent n'engagent évidemment que moi (cela va sans dire mais encore mieux en le disant).

Je fais l'hypothèse (optimiste) qu'il existe encore un « espace public des SES » au sein duquel la confrontation d'arguments fondés en raison reste possible.

Le texte qui suit repose sur deux idées essentielles :

- un projet, une organisation, une institution, un courant philosophique etc. ne peuvent pas subsister durablement sur la simple défense d'un statu quo, d'un passé mythique. Les SES n'échappent pas à cette règle. Presque quarante ans après cette innovation majeure au sein du système éducatif français, le temps est sans doute venu de faire un bilan et de trouver un nouveau souffle tant dans le domaine des contenus enseignés que dans les démarches pédagogiques et didactiques.
- L'enseignement des SES est une partie d'un tout. Nous ne pouvons pas réfléchir à l'évolution de notre discipline, sans réfléchir à l'évolution du système éducatif dans son ensemble et aux problèmes qu'il rencontre.

La période actuelle est vécue par beaucoup de professeurs de SES comme une période de calme pour la discipline. Mais si les analyses ci-dessous sont exactes, ce calme ne peut être que provisoire. La crise latente des SES ne peut manquer de se manifester à nouveau. Surtout si, au lendemain des élections présidentielles et législatives, la question de la réforme des lycées se pose à nouveau (et elle se posera nécessairement notamment en raison du taux d'échec massif dans le premier cycle de l'enseignement supérieur).

I. L'enseignement des SES et la filière ES : deux questions distinctes

La création des SES a été décidée à la suite d'un débat sur l'information économique et sociale des français. A l'origine, il s'agissait de donner à tous les lycéens de l'enseignement général une culture de base sur les questions économiques et sociales. Ce projet n'a pas abouti mais il a conduit à la création d'une nouvelle filière de l'enseignement général : la filière B (devenue ES par la suite). Le corps des professeurs de SES s'est donc constitué pour assurer un enseignement spécifique à une filière et, au cours de l'histoire mouvementée de la discipline, « défense des SES » et « défense de la filière B » se sont confondues. Plus précisément, il a été posé comme évident que, pour défendre la spécificité des SES comme discipline scolaire, il fallait « défendre la filière » (1). Ainsi, ce qui n'était au départ qu'une circonstance historique, produit de la résistance au changement du système éducatif (2) a été transformé en dogme intouchable. Cela conduit le corps des professeurs de SES à tenir un discours intrinsèquement contradictoire : d'une part on affirme que les SES sont indispensables à la formation du citoyen, d'autre part on réserve cet enseignement aux seuls élèves de la série ES. Les professeurs de philosophie, par exemple, sont plus conséquents, ils exigent à la fois une formation philosophique quantitativement importante en série littéraire et l'enseignement de la philosophie à tous les élèves.

Lors de la mobilisation contre les projets de réforme de Claude Allègre, beaucoup de professeurs de SES ont repris à leur compte le thème de la « troisième culture » (3). Mais là encore, il s'agit d'un discours contradictoire. Si l'on affirme que dans l'enseignement général, à côté des traditionnelles cultures des humanités et des sciences de la nature, doit être présente la « troisième culture » (celle des sciences de la société), on ne comprend pas pourquoi les bacheliers L et S n'auraient accès qu'à deux cultures, les bacheliers ES étant les seuls à accéder aux trois. Certains sont tellement prisonniers de l'identification entre série et discipline scolaire qu'ils affirment que la série ES est la troisième culture. Or, en série ES on étudie des mathématiques, du français, de la philosophie, de l'éducation physique (il y a peut-être une culture des activités physiques et sportives).

Désormais, cette question n'est plus posée seulement au niveau des classes de lycées. Elle fait l'objet d'une controverse au sein des classes préparatoires (4). Pourquoi les élèves des classes « Lettres et sciences sociales » seraient-ils les seuls à bénéficier d'un enseignement de SES ? L'idée de créer un enseignement de sociologie pour les élèves des classes préparatoires littéraires, voire d'un enseignement de sciences économiques pour les élèves des classes préparatoires scientifiques, fait l'objet d'un débat public.

Thèse n°1 : Il faut distinguer la discussion et les décisions relatives à la discipline scolaire SES et la discussion et les décisions relatives à la filière ES de l'enseignement général. La même distinction doit être opérée à propos des classes préparatoires.

II. La filière ES en question : la mauvaise monnaie chasse-t-elle la bonne ?

Il ne faut pas se dissimuler le fait qu'existe, au sein des instances dirigeantes du Ministère de l'Éducation Nationale et plus généralement dans la société, un débat sur l'équilibre des filières au lycée. Cela concerne d'abord l'enseignement général. Lors de la session 2000 du bac, les bacheliers S représentaient 50,55% des bacheliers de l'enseignement général ; lors de la session 2001, ils ne représentent plus que 49,15%. Dans le même temps, la part des bacheliers ES est passée de 27,76 % à 29,14%. Cette évolution récente confirme une tendance de plus long terme (5). La décrue des effectifs de bacheliers S est un motif d'inquiétude. Lors de la dernière rentrée universitaire, dans l'académie d'Aix-Marseille, le Recteur et le Président de l'une des universités ont fait état dans la presse locale de leur préoccupation quant à l'évolution des effectifs dans les DEUG scientifiques. Même le recrutement des classes préparatoires scientifiques, ou au moins de certaines d'entre elles, semble devenir problématique.

S'agissant du bac L nous disposons d'un texte très éclairant de A. Boissinot (6) : « *La série littéraire connaît un véritable effondrement. (...) jusqu'en 1968, elle absorbe une part importante des nouveaux publics, et elle représente environ 35% des élèves de terminale en 1967-1968. Ce mouvement s'est brisé à la fin des années soixante et depuis la série littéraire perd régulièrement du terrain.*

L'émergence de la série économique et sociale, à partir de la fin des années soixante, y est évidemment pour quelque chose : le littéraire s'en trouve repoussé sur un territoire plus étroit, et voit se développer à ses côtés le champ des sciences humaines. Il y a là sans doute une occasion d'élargissement ratée. Depuis, la série littéraire ne cesse de reculer : en 1972-1973, elle ne représente plus que 24,3% des élèves de terminale, et seulement 16,5% dix ans plus tard. Elle se maintient à ce niveau jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, ce qui la met alors à peu près à égalité avec les séries ES et STT. S'engage alors un nouveau décrochage qui la met aux alentours de 14% des élèves de terminale générale et technologique en 1999-2000 ; à la toute dernière rentrée, elle a connu un nouveau fléchissement, notamment à la suite de la remise en cause de la spécialité mathématiques, et va se retrouver probablement aux alentours de 11 à 12% des formations générales et technologiques. » (7).

Devant ces évolutions, certains n'hésitent pas à dire que la série ES, ni véritablement scientifique, ni véritablement littéraire, attire des élèves au détriment des filières L et S. On

doit aussi intégrer dans le raisonnement la série STT. Concurrencée sur le plan de la formation professionnelle par le succès des baccalauréats professionnels, la série STT voit son identité se brouiller. Elle pourrait s'inscrire dans une logique de formation bac +2 (vers les IUT et BTS) mais le niveau moyen des élèves n'est pas toujours compatible avec une telle dynamique. D'où l'idée que certains élèves qui s'orientent vers la série ES pourraient devenir de bons élèves de STT, d'autant qu'à l'entrée des IUT et BTS les bacheliers ES concurrencent les bacheliers STT.

On peut comprendre que, dans un tel paysage, certains en viennent à remettre en cause la filière ES. C'était, il y a fort longtemps, le projet de créer deux filières B1 (littéraire) et B2 (mathématiques et sciences économiques). C'était, il y a peu, au sein du cabinet de Claude Allègre, le projet d'un retour à deux filières lettres et sciences avec un système d'options (dont les SES).

Les professeurs de SES ne peuvent pas esquiver ce débat et la « défense des SES » n'est pas une réponse car elle repose sur la confusion entre filière et discipline.

Pour traiter de la question des filières de formation au lycée, il faut avoir une réflexion d'ensemble sur le système éducatif, sur l'évolution des formations supérieures et des professions.

L'école élémentaire et le collège constituent aujourd'hui l'école de base au sein de laquelle, pour l'essentiel, tous les enfants d'une génération sont scolarisés. Au delà s'ouvre un parcours qui se diversifie progressivement : formations professionnelles, formations technologiques, formations générales. L'enseignement général se subdivisant pour sa part en trois filières : littéraire, économique et sociale, scientifique. Selon moi, cette logique doit être conservée.

Entre le collège unique et l'enseignement supérieur (caractérisé par un très grand nombre de formations différentes), le second cycle doit offrir aux élèves des parcours de formation cohérents (8) dont chacun doit offrir une palette suffisamment vaste de débouchés professionnels et/ou de cursus de formation post-bac (9).

Il est certes nécessaire d'assurer un rééquilibrage des filières de formation. L'expérience du succès des baccalauréats professionnels montre que cela est possible lorsqu'une volonté politique existe et lorsque les acteurs (ici les professeurs de lycées professionnels) sont mobilisés.

La disparition de la filière ES ne résoudrait pas les problèmes de la filière STT car cette dernière souffre principalement d'une mauvaise articulation avec les formations tertiaires supérieures. Il faut reprendre la discussion sur les moyens d'assurer une priorité aux bacheliers technologiques dans les recrutements en BTS et IUT. Il faut accroître le nombre des classes préparatoires technologiques et n'y recruter que des élèves de STT (10). Il faut sans doute réfléchir davantage aux contenus de formation de la filière STT afin de mieux différencier ces enseignements de ceux qui sont assurés dans les baccalauréats professionnels (11).

S'agissant de la filière littéraire, il faut rétablir l'enseignement de spécialité « mathématiques » dont la suppression a été manifestement défavorable au recrutement de cette filière et il faut y créer un enseignement optionnel de sciences économiques et sociales afin de préparer les élèves à des débouchés tels que les études de droit, d'AES, de LEA, de sociologie, de travail social. Cela ne doit pas être exclusif, pour ceux qui le souhaitent, d'une formation littéraire (au sens traditionnel du terme) accordant toute leur place aux langues anciennes, à la littérature et à la philosophie.

S'agissant de la filière S, une véritable prise en compte de la réflexion didactique sur les mathématiques et les sciences de la nature est urgente. Trop souvent, la question du sens des savoirs n'est pas posée et une conception techniciste des apprentissages est privilégiée. En dépit de l'existence de textes officiels qui suggèrent une meilleure articulation avec l'histoire et la philosophie des sciences, une plus grande problématisation des apprentissages et la mise en œuvre d'une véritable démarche expérimentale (12), ces orientations didactiques ne sont pas toujours mises en œuvre. Il faudra bien se demander un jour pourquoi les élèves (y compris de très bons élèves en mathématiques) expriment souvent une véritable aversion pour la physique. Au delà de ces réflexions sur les

enseignements caractéristiques de la série S, la mise en place d'un enseignement optionnel de sciences économiques et sociales serait de nature à diversifier la formation et les débouchés de la filière S.

Ceux qui remettent en cause la filière ES en affirmant que son succès quantitatif est une illustration de la loi de Gresham (selon laquelle « la mauvaise monnaie chasse la bonne »), se donnent à bon compte un bouc émissaire. Imputer à l'existence de la filière ES la responsabilité des difficultés de recrutement des filières L et S, c'est éviter de s'interroger sur les facteurs endogènes (et d'abord didactiques) de ces difficultés de recrutement.

L'enseignement général a besoin de trois filières de formation :

- une filière orientée vers les formations supérieures de langues, de lettres, de philosophie, de communication...
- une filière orientée vers les formations supérieures de sciences sociales (sciences économiques, sociologie, droit, science politique, psychologie sociale etc.)
- une filière orientée vers les formations supérieures de mathématiques et de sciences de la nature.

Bien évidemment, cette spécialisation n'a rien de rigide : on peut faire de l'histoire ou de la géographie, par exemple, à partir d'un bac L ou ES.

Il faut donc maintenir la filière ES, assurer une plus grande cohérence avec les enseignements de cette filière, renforcer les liens avec les formations post bac. Il faut maintenir la filière ES dans l'intérêt des élèves, pour que l'enseignement général offre des voies de formation suffisamment diverses pour s'adapter à la diversité des goûts et des projets des élèves.

Thèse n°2 : Il est indispensable de maintenir au lycée une filière spécifique au sein de laquelle les SES jouent un rôle décisif aux côtés des mathématiques, de l'histoire-géographie, des langues vivantes, des lettres et de la philosophie. La cohérence de ces divers enseignements doit être renforcée afin de mieux préparer les élèves aux divers cursus post-bac qui leurs sont accessibles.

Thèse n°3 : S'agissant des classes préparatoires, il faut maintenir la filière B/L dont la cohérence interne est forte et les débouchés nombreux et il faut parallèlement offrir des enseignements optionnels de sociologie et/ou de sciences économiques aux élèves des autres filières littéraires et scientifiques. S'agissant des classes préparatoires économiques et commerciales, l'équilibre actuel semble satisfaire les écoles, mais il semblerait cependant nécessaire de renforcer la formation économique des élèves de la voie « scientifique ».

III. Des SES pour tous ou les SES sont-elles une « erreur génétique » ?

Au cours d'un colloque académique organisé dans le cadre de la consultation « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? », A. Boissinot a utilisé une formule malencontreuse qui a eu, de ce fait, un retentissement considérable. Il a qualifié les SES « d'erreur génétique ». Le raisonnement était encore plus dangereux que la formule. Pour A. Boissinot, les responsables de l'éducation nationale ont eu tort de créer l'enseignement des SES en 1966-1967. La création d'une nouvelle discipline scolaire ne se justifiait pas, il aurait été suffisant de modifier les programmes d'histoire et de géographie afin de prendre en compte les sciences sociales.

Malheureusement pour la thèse d'A. Boissinot, nous disposons d'une expérience en vraie grandeur au niveau du collège. On a décidé, à la fin des années 1970 (13), d'introduire dans les programmes d'Histoire et Géographie du collège une initiation économique avec un programme spécifique à chaque niveau. L'expérience a tourné court, cet enseignement n'existe plus aujourd'hui. Pendant qu'il existait il a été très faiblement mis en œuvre effectivement dans les classes, la formation des professeurs ayant été très insuffisante et les manuels révélant une approche très approximative des questions économiques (14). On

peut donc être assuré que si, en 1966-1967, on était passé outre au conservatisme des professeurs d'histoire et géographie (qui étaient très loin alors de l'Ecole des Annales), les sciences économiques, la sociologie et la science politique seraient toujours absentes aujourd'hui de l'enseignement secondaire en France.

Mais le choix qui a été fait à cette époque (confiner les SES à une seule filière du lycée) conduit aujourd'hui à un résultat désastreux. Alors que les questions économiques et sociales (mondialisation, chômage, intégration économique, transformations de la famille, croissance économique, déviance etc.) sont au cœur des débats politiques, l'écrasante majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire ne reçoit aucune formation économique et sociologique permettant d'aborder ces questions « socialement vives » avec un minimum de rigueur intellectuelle.

Du point de vue de la formation des élèves, il est indispensable de rompre avec cette logique d'enfermement. Tous les lycéens de l'enseignement général doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de SES (15). Il faut offrir une option conséquente (3 heures) aux élèves de première et de terminale. Pour que le choix de cette option soit éclairé, il faut que les SES soit une discipline du tronc commun en seconde sur la base de deux heures de cours et d'une heures de TD par élève (soit 3 heures au total pour les élèves).

Du point de vue de l'équilibre des filières, nous avons vu plus haut que la création d'un enseignement de SES dans les filières S et L s'imposait aussi.

Et pourtant, les professeurs de SES sont souvent réticents à une telle extension de leur discipline. Comme cette extension pourrait heurter d'autres catégories de professeurs, aucun syndicat ne revendique une telle généralisation de l'enseignement des SES.

Les arguments avancés par les professeurs de SES qui s'opposent à la création d'un enseignement de SES hors de la filière ES sont de deux ordres :

- d'une part, certains mettent l'accent sur le fait que les conditions de travail seraient plus défavorables pour ceux qui enseigneraient trois heures (voire deux heures comme lorsque cette option existait) que pour ceux qui enseignent en ES. Cela est peut-être exact (16). Mais il est plus difficile pour un professeur de philosophie d'enseigner en S ou en section technologique qu'en L et les professeurs de mathématiques préfèrent généralement enseigner en S. Pour autant, le corps des professeurs de philosophie ne réclame pas que l'on n'enseigne la philosophie qu'en L. De même, les professeurs de mathématiques ne réclament pas la suppression des enseignements de maths hors de la filière S.
- d'autre part, on avance que de bons élèves s'orientent en ES pour pouvoir étudier les SES alors que ces élèves ne viendraient pas en ES s'ils pouvaient étudier les SES en S ou en L. Mais il existe sans doute des élèves qui pour de bonnes ou de mauvaises raisons décident de poursuivre leurs études en S ou en L et se voient donc privés de tout enseignement de SES alors même qu'ils souhaiteraient bénéficier d'un tel enseignement. Revendiquer un monopole de l'enseignement des SES pour la filière ES afin de disposer d'un marché captif pour cette filière semble un argument peu recevable du point de vue de l'intérêt des élèves.

La question de la généralisation de l'enseignement des SES doit être posée à partir d'une autre approche :

- Oui ou non les sciences sociales (sciences économiques, sociologie, science politique) ont-elles produit des savoirs robustes susceptibles d'améliorer notre compréhension du monde ? (17)
- Oui ou non les bacheliers doivent-ils bénéficier de l'accès à ces savoirs dans la mesure où la compréhension du monde contemporain exige une culture économique et sociologique ?
- Oui ou non, tous les bacheliers de l'enseignement général ont-ils vocation à poursuivre des études dans lesquelles des connaissances de base en économie, en sociologie et en science politique peuvent se révéler utiles ? (18)

Si l'on répond oui à ces trois questions, alors il faut revendiquer la présence des SES dans le tronc commun en seconde et la création d'options de SES en première et terminale L et S.

Thèse n° 4 : Les sciences économiques et sociales sont une discipline scolaire qui, comme les mathématiques et la philosophie, doivent être la fois l'une des disciplines caractéristiques d'une des séries de l'enseignement général et une composante de la culture commune acquise au lycée par tous les élèves.

IV. Les SES : la légitimité en débat d'une discipline scolaire

Les SES voient leur légitimité, en tant que discipline scolaire, régulièrement mise en cause. Certains responsables politiques, certains médias, certains universitaires (souvent économistes) contestent périodiquement les contenus d'enseignement, les manuels, la formation délivrée aux élèves.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'analyser ici (mais qui sont principalement générationnelles) la composante la plus militante du corps des professeurs de SES a eu tendance à identifier cette discipline scolaire avec une certaine posture épistémologique, voire idéologique. Sous prétexte de penser le social dans sa globalité, on refuse les découpages disciplinaires, sous prétexte de former l'esprit critique des élèves on pourfend « l'orthodoxie » et on présente les discours « hétérodoxes » comme seuls pertinents etc. Il y a quelques années, on a voulu institutionnaliser les liens entre les SES et la socio-économie. Le contenu de la revue « Documents pour l'enseignement économique et social » est de ce point de vue révélateur : on y publie des fiches de lectures d'étudiants qui poursuivent tous leurs études dans le cadre du magistère d'Humanités modernes dont l'un des inspirateurs majeurs est Alain Caillé. Cette posture conduit en retour à des attaques non moins idéologiques. Jadis, le rapport Bourdin dénonçait un enseignement trop orienté à gauche et faisant la part trop belle à la macroéconomie keynésienne. Aujourd'hui, certains tentent de nouer des relations avec l'Institut de l'Entreprise pour faire contrepoids à l'influence d'Alternatives Economiques (19).

Le point commun de tous ces discours « alternatifs » ou « libéraux » est précisément leur approche idéologique des problèmes. On peut comprendre qu'une discipline scolaire, dans la période romantique qui marque sa naissance, se définisse principalement par un projet social aux connotations idéologiques et politiques fortes. Mais lorsqu'une discipline marque durablement le système éducatif, lorsqu'elle s'institutionnalise, elle doit répondre de son existence, aux yeux de la société de deux points de vue complémentaires :

- sur quels savoirs se fonde-t-elle ?
- à quels apprentissages conduit-elle les élèves ?

Il faut aujourd'hui considérer que l'approche idéologique des problèmes est une maladie infantile des SES (20). Les SES, comme discipline scolaire, n'ont un avenir et ne peuvent conserver une autonomie intellectuelle, que si elles explicitent et renforcent leurs fondements scientifiques.

A ceux qui contestent les contenus enseignés en SES, il faudrait pouvoir répondre en montrant que chaque concept, chaque problématique enseignée aux élèves des lycées a un fondement scientifique robuste dans les savoirs savants. Il faut affirmer le caractère nécessairement pluriel de l'enseignement des SES, non un pluralisme des « opinions » sur fond de relativisme, mais un pluralisme des problématiques et des démarches scientifiques qui concourent toutes à éclairer le réel.

Nous sommes loin pour l'instant d'une telle situation et c'est ce qui explique la fragilité institutionnelle de l'enseignement des SES.

Thèse n° 5 : Les SES, comme discipline scolaire, doivent conforter leur légitimité par un renforcement des liens avec l'enseignement supérieur et la recherche en sciences sociales. Cette légitimité repose, comme pour toutes les disciplines scolaires, sur la transposition didactique des savoirs savants aux savoirs enseignés au niveau du

lycée. Au regard de la société, une discipline scolaire ne peut fonder son existence, ni sur des considérations purement pédagogiques (les « méthodes actives »), ni sur des orientations idéologiques (la « critique de l'orthodoxie »).

Conclusion : Une sortie par le haut de la crise des SES ?

On a parfois l'impression que, passé l'épisode Claude Allègre, le corps des professeurs de SES a retrouvé son insouciance. J'ai tenté de montrer dans ce texte qu'un certain nombre de questions fondamentales sont à l'œuvre en permanence au sein du système éducatif. Elles concernent l'évolution des filières de formation (et notamment la crise de la filière L) et la légitimité scientifique des SES. Ces problèmes de fond ne peuvent que poser à nouveau la question de l'existence même de la filière ES et la question du contenu de l'enseignement des SES. Dans le cadre de cet exercice de prospective on peut dessiner trois scénarii :

Scénario 1 : La politique du chien crevé au fil de l'eau

On peut imaginer que la situation actuelle perdure. Après tout les SES ont survécu à nombre de projets de réforme (notamment grâce à des changements politiques). On verrait donc se reproduire des crises périodiques sans modification majeure du contenu et de la place des SES. Ce scénario me semble le moins probable. De crise en crise, les contradictions s'aiguisent. A la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, l'ensemble des économistes et sociologues « de gauche » (d'Attali à Touraine) avaient fait bloc pour défendre les SES. Aujourd'hui le paysage politique, mais aussi le paysage intellectuel ont changé et les réflexions sur l'école ont évolué. Chez les chercheurs et universitaires qui se situent politiquement à gauche, les critiques à l'égard de notre enseignement ne manquent pas. Par ailleurs, la crise curriculaire est générale. Les contenus d'enseignement en français, en philosophie, en mathématiques, en histoire sont en débat. La place de l'ECJS et des TPE conduit à poser autrement le rapport aux savoirs des élèves. Les difficultés des étudiants en premier cycle des universités poussent à une réflexion sur le fonctionnement du lycée. Inexorablement des changements vont se produire. Les professeurs de SES n'ont rien à gagner à jouer le statu quo.

Scénario 2 : L'affrontement de tous contre tous

Aujourd'hui les tensions sont très vives entre une partie des professeurs de SES et l'inspection de la discipline. Dans le même temps, l'offensive contre l'enseignement des SES prend de nouvelles formes (la création du site Melchior est de ce point de vue révélatrice). Les professeurs de SES sont eux-mêmes divisés, non seulement du fait de l'existence de deux associations, mais aussi en raison du fait que des points de vue contradictoires existent au sein de chacune des associations. Les tensions avec un certain nombre d'universitaires sont aussi assez vives. Nombreux sont ceux qui s'impatientent de l'immobilisme de l'enseignement des SES et de la résistance au changement qu'il manifeste. Dans un tel contexte, les décideurs du ministère risquent fort de rendre des arbitrages défavorables aux SES. On l'a vu récemment à propos des recrutements d'enseignants.

Plus grave sans doute, ceux qui s'exaspèrent de la domination du discours « fondamentaliste » (21) au sein du corps des professeurs de SES pourraient bien jouer la politique du pire : supprimer la filière ES, réduire les SES au rôle d'une option subalterne, favoriser la concurrence avec d'autres corps de professeurs (par exemple confier un enseignement de droit en L à des professeurs d'économie et gestion), profiter d'une conjoncture politique favorable pour imposer une modification radicale des contenus enseignés en SES etc.

Malheureusement, ce scénario me semble actuellement le plus probable. Les tensions autour du projet de réécriture du programme de terminale par le Groupe d'Experts sont de ce point de vue révélatrices.

Scénario 3 : Une refondation scientifique et didactique

Evidemment un scénario rose est envisageable. Il supposerait un « nouveau compromis historique » entre les professeurs de SES, l'Inspection générale et les universitaires sur la base d'un renforcement des fondements scientifiques de la discipline. Il supposerait aussi une reprise sans tabou du débat sur les méthodes pédagogiques en usage en SES. Sur cette base un discours clair et audible serait tenu en commun aux décideurs politiques, les sciences sociales seraient davantage présentes dans la formation des lycéens contribuant ainsi à une meilleure préparation aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur et à la formation de citoyens éclairés.

Ce scénario me semble, et de loin, le plus improbable...mais le pire n'est jamais certain !

Notes

- (1) Il ne s'agit pas seulement d'histoire ancienne. Très récemment, un certain nombre de professeurs de SES, pour assurer la défense de leur discipline, ont suscité la création d'une association des anciens élèves de la série B (ou ES). Il est bien évident cependant qu'au sein de la série B, les élèves ont aussi étudié les maths, la philosophie etc. et on voit mal pourquoi en tant que bacheliers B, ils défendraient les SES et pas les autres disciplines de la série.
- (2) Au milieu des années 1960, les tenants de la tradition ne voulaient pas qu'une nouvelle discipline (considérée comme moins noble) vienne polluer les filières traditionnelles littéraires et scientifiques. Les SES n'ont donc été introduites que grâce à la création d'une nouvelle voie de formation.
- (3) Ce terme a été utilisé par Ch. Baudelot à l'occasion des débats suscités par la « Consultation Meirieu ». Il s'inspire du livre de W. Lepenies : **Les trois cultures** (1985), Editions de la MSH, 1990
- (4) Des progrès notables sont intervenus (principalement à l'initiative de l'inspection générale des SES) en ce qui concerne les concours d'entrée aux Ecoles de Commerce. La création d'un enseignement de microéconomie et de macroéconomie dans les classes préparatoire « Economiques et Commerciales » dites « scientifiques » permet aux professeurs de SES de contribuer à la formation des élèves de ces classes. De même, la création d'une épreuve de sciences économiques et sociales dans le concours de la voie dite « littéraire » à l'ESSEC constitue une évolution positive.
- (5) Voir les données qui figurent dans : MEN : **Repères et références statistiques**, édition 2001 (page 194)
- (6) Inspecteur général de lettres, ancien directeur de l'Enseignement Scolaire, aujourd'hui Recteur de l'académie de Bordeaux, A. Boissinot est une personnalité très influente dans les sphères dirigeantes de l'Education Nationale. Il est par ailleurs un spécialiste des théories de l'argumentation.
- (7) A. Boissinot : « *Les enjeux des disciplines* » in **Perspectives actuelles de l'enseignement du français**, Actes du séminaire national organisé en octobre 2000 par la Direction des enseignements scolaires, CNDP, avril 2001 (page 34).
- (8) Un système d'enseignement optionnel (dit « à la carte ») serait évidemment de nature à accroître la sélection sociale. Seules les familles disposant d'un capital culturel suffisant seraient à même de choisir les « bonnes » combinaisons d'options permettant les orientations ultérieures les plus favorables. Il est donc de la responsabilité du système éducatif de concevoir des parcours cohérents du point de vue des poursuites d'étude et des débouchés professionnels. Il convient ensuite d'informer correctement les élèves et les familles et de leur permettre de faire ainsi un choix aussi éclairé que possible.
- (9) Il importe aussi de prévoir des passerelles et des réorientations afin de ne pas enfermer les élèves dans des choix trop précoces.
- (10) Dans certaines classes préparatoires technologiques aux écoles de commerce ou au concours d'entrée à l'ENS Cachan, on trouve un grand nombre de bacheliers ES, voire S. Or, ce sont des professeurs d'économie et gestion qui siègent dans les commissions de recrutement et qui contribuent ainsi à un effet d'éviction au détriment de leurs élèves.
- (11) Actuellement, le CAPET et le CAPLP2 « Economie et gestion » sont si proches que les étudiants préparent simultanément les deux concours.
- (12) Qu'il ne faut pas confondre avec la réalisation en laboratoire de manipulations qui reproduisent les « expériences » du manuel et ne répondent à aucune énigme scientifique.
- (13) Sauf erreur de ma part, c'était à l'époque où René Monory était Ministre de l'Education Nationale.

- (14) Sur la monnaie en classe de 5^{ème} (question que j'avais un peu étudié à l'époque), on trouvait parfois des erreurs grossières, le chèque étant présenté comme un exemple de monnaie scripturale par exemple.
- (15) On peut considérer que les élèves de STT et les élèves des formations tertiaires en lycée professionnel reçoivent une formation économique adaptée. Reste la question épineuse des sections industrielles des lycées technologiques et professionnels. Il me semble que, dans le cadre de leur formation de citoyens et de salariés, ils doivent bénéficier d'une formation économique et/ou sociologique. Faut-il confier cette formation à des professeurs de SES ou d'économie et gestion ? La seconde solution semble la meilleure pour de raisons de cohérence dans les formations technologiques. On entend parfois des professeurs de SES affirmer qu'ils ne veulent en aucun cas enseigner dans les LP ou les sections technologiques. De la part de gens qui se déclarent par ailleurs bien souvent admirateurs de Bourdieu, ce « racisme de l'intelligence » ne manque pas de surprendre !
- (16) Cette thèse est cependant discutable. Des élèves de L ou de S choisissant d'étudier les SES en raison de leurs projets professionnels pourraient constituer un auditoire très réceptif.
- (17) Il faut évidemment considérer que ces disciplines produisent des savoirs spécifiques. Certains professeurs de SES affirment qu'ils refusent d'enseigner la science économique et la sociologie. D'autres (ou les mêmes) affirment que les SES ne sont rien d'autre que de l'histoire problématisée. Les professeurs qui tiennent un tel discours devraient aller jusqu'au bout de leur logique. Si aucun savoir scientifique spécifique ne légitime les SES, alors cette discipline n'a pas de raison d'exister dans l'enseignement secondaire.
- (18) Certains élèves de L font des études de droit, de LEA, de sociologie, s'orientent vers le journalisme ou le travail social. Pourquoi seraient-ils privés jusqu'au bac de l'accès à des savoirs indispensables pour la poursuite de leur formation.
- (19) Claude Allègre, fidèle à son personnage, reprochait à la fois aux professeurs de SES d'enseigner une pensée unique favorable au marché et de ne pas se conformer assez aux attentes des universitaires.
- (20) Certains, qui s'inspirent du MAUSS, soutiennent qu'il ne s'agit pas d'idéologie mais d'une nécessaire approche normative relevant de la philosophie politique. Soit. Mais si les SES sont de la philosophie politique, alors il faut faire assurer cet enseignement par des philosophes !
- (21) Certains professeurs de SES se sont eux-mêmes qualifiés de « fondamentalistes », parce qu'ils défendent inconditionnellement le « projet fondateur des SES » contenu dans les instructions officielles de 1967. Pour J. Brémond et H. Lanta, il n'y a pas d'alternative à ce projet fondateur. La « défense des SES » se confond donc de ce point de vue avec la sauvegarde des tables de la loi gravées une fois pour toute en 1967. Voir J. Brémond et H. Lanta : « *La pédagogie des sciences économiques et sociales : mythe fondateur ou réalité ?* » in P. Combemale (dir.) : **Les sciences économiques et sociales** , Hachette, 1995